



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

gouvernement

Question écrite n° 46829

## Texte de la question

M. Élie Aboud attire l'attention de M. le Premier ministre sur les vives inquiétudes concernant la ligne politique de l'exécutif. En effet, on constate des écarts de plus en plus significatifs entre ses prises de position et celles du Président de la République. Cela est pour le moins fâcheux. Ainsi donc, sur la désormais fameuse réforme fiscale, il promet le « grand soir fiscal » dès l'automne, tandis que le Président annonce que celle-ci prendrait le temps du quinquennat. Mieux encore, alors même que ce dernier est en déplacement, il est surpris d'apprendre de l'étranger la publication d'un rapport sur l'intégration mis en ligne, sans discernement, sur le site de Matignon. Le chef de l'État veut reprendre la main et a l'intention de ne plus se laisser contourner. De Sao Paulo, il déclare : « Quand on est premier, il ne faut pas laisser le second le prétendre ; il pourrait y croire et le devenir ». La cacophonie est à son comble. Les Français attendent autre chose des plus hautes autorités de l'État. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir lui préciser ses intentions en la matière.

## Texte de la réponse

Le Président de la République, élu au suffrage universel direct, fixe les grandes orientations qui guident l'action de l'Etat. Le Premier ministre dirige l'action du Gouvernement sous le contrôle du Parlement. Il lui appartient de préparer les grandes réformes, de les défendre devant les assemblées et de veiller à leur mise en œuvre. Il le fait avec le souci constant d'assurer la cohérence de l'action du Gouvernement dans le respect des orientations fixées par le chef de l'Etat.

## Données clés

**Auteur :** [M. Élie Aboud](#)

**Circonscription :** Hérault (6<sup>e</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 46829

**Rubrique :** État

**Ministère interrogé :** Premier ministre

**Ministère attributaire :** Premier ministre

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [24 décembre 2013](#), page 13340

**Réponse publiée au JO le :** [3 mai 2016](#), page 3669